



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 15 mars 2017 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté et
directrice générale adjointe
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 10

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2017 1.1
201703-037

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
appuyé par monsieur le conseiller Yan Major,
et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mars 2017 tel que ci-après reproduit :

ORDRE DU JOURSÉANCE DU 15 MARS 2017

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

- 1 ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mars 2017
- 2 PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2017
- 3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**
 - 3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances (29-2013)* au 9 mars 2017

- 3.2 Certificat de tenue du registre – règlement 65-2017 – *Règlement décrétant les travaux de reconstruction d’une partie de l’avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et d’une partie de la rue Victoria (entre l’avenue Marien et l’arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d’un montant suffisant*

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Modification au plan de signalisation pour tenir compte des changements de vitesse sur la rue Sainte-Catherine
- 4.2 Approbation du *Rapport annuel sur la gestion de l’eau potable - 2015*
- 4.3 Modification du représentant de la Ville auprès du ministère du Revenu pour utiliser les services d’authentification gouvernementale clicSÉQR
- 4.4 Participation du maire aux assises annuelles de l’Union des municipalités du Québec se tenant du 3 au 5 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal
- 4.5 Participation du maire, de madame Françoise Lachapelle et de monsieur John Judd au congrès annuel 2017 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Ottawa en Ontario du 1er au 4 juin 2017
- 4.6 Demande de subvention au Programme d’infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 5 pour les travaux de rénovation au garage municipal
- 4.7 Nomination de madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 juillet 2017
- 4.8 Fermeture de rues et de ruelles identifiées sur d’anciens plans de subdivision pour les anciens lots originaux 56, 58, 59, 76, 77, 78 et 79 du Cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles
- 4.9 Désignation d’un lieu coup de cœur pour y tenir des activités dans le cadre de l’événement Opération patrimoine! (OP!)

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Règlement 33-2013-6 – *Règlement modifiant le Règlement 33-2013 – règlement sur la circulation et le stationnement afin de clarifier les limites de vitesse sur la rue Sainte-Catherine*
- 5.2 Règlement 739-9 – *Règlement modifiant le Règlement 739 – règlement sur les nuisances et le bon ordre – et ses amendements afin de décréter comme nuisible l’entreposage de matières volatiles*

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat de services professionnels pour le projet TPST-2017-01– Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d’essais)
- 6.2 Octroi du contrat pour le projet TPST-2017-06A – Fourniture et livraison de têtes de lampadaires de rue au « DEL »
- 6.3 Octroi du contrat pour le projet TPST-2017-02 – Contrat pour l’entretien ménager de l’hôtel de ville

7 PERSONNEL

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don de 500 \$ au CPE de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour l’organisation d’un événement de reconnaissance pour tout leur personnel dans le cadre de leur 20^e anniversaire
- 8.2 Prêt d’un espace de travail à l’hôtel de ville à SRLPAT pour le projet de revitalisation du système alimentaire dans l’Est de Montréal
- 8.3 Don de 2 500 \$ pour l’organisation du Tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de Montréal-Est
- 8.4 Don de 459,90 \$ pour l’inscription des employés de la Ville de Montréal-Est pour nous représenter au tournoi de hockey de l’Association des travaux publics d’Amérique (ATPA) qui aura lieu cette année du 13 au 16 avril 2017 à Saint-Jean-sur-Richelieu
- 8.5 Don de 1 000 \$ à PME MTL Est-de-l’île pour le concours l’entrepreneuriat local défi PME MTL
- 8.6 Dépôt d’un projet pour les volets 2, 3 et 4 dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 et d’une demande de subvention s’y rattachant

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 2

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2017

201703-038 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle, et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013) AU 9 MARS 2017

201703-039 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 9 mars 2017.

CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 65-2017 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES DORCHESTER ET PRINCE-ALBERT) ET D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

201703-040 3.2

Le greffier dépose séance tenante le certificat attestant la tenue du registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 65-2017 – *Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.*

RAPPORT DES SERVICES 4

MODIFICATION AU PLAN DE SIGNALISATION POUR TENIR COMPTE DES CHANGEMENTS DE VITESSE SUR LA RUE SAINTE-CATHERINE

201703-041 4.1

Considérant que la Ville a donné un avis de motion afin de clarifier les limites de vitesse sur la rue Sainte-Catherine (résolution 201701-010);

Considérant que la Ville doit se conformer aux directives et modalités du MTQ prévues à cette fin.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major, appuyé par monsieur le conseiller John Judd,

et résolu :

De remplacer les planches 49 et 50 du plan de signalisation par les planches 49 et 50, lesquelles sont jointes à la présente résolution, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 33-2013-6 – *Règlement modifiant le règlement 33-2013* – Règlement sur la circulation et le stationnement afin de clarifier les limites de vitesse sur la rue Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - 2015

201703-042

4.2

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige la compilation des données sur l'usage de l'eau potable;

Considérant que la Ville a déposé un *Formulaire de l'usage de l'eau potable* dûment complété pour l'année 2015;

Considérant qu'à la suite de l'analyse du formulaire par le MAMOT, celui-ci a été approuvé et un rapport a été produit.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
appuyé par le conseiller monsieur Yan Major,

et résolu :

D'approuver le *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – 2015* tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU POUR UTILISER LES SERVICES D'AUTHENTIFICATION GOUVERNEMENTALE CLICSÉQR

201703-043

4.3

Considérant qu'à la séance ordinaire du 7 juin 2011, le Conseil autorisait madame Carole Michelin, trésorière, à signer au nom de la Ville les documents requis pour inscrire la Ville de Montréal-Est à clicSÉQR (résolution CM-201106174);

Considérant que madame Carole Michelin a quitté pour la retraite;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le nom du représentant de la Ville auprès du ministère du Revenu pour utiliser clicSÉQR.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

et résolu :

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, les documents requis pour modifier l'inscription de la Ville à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

D'autoriser le ministre du Revenu à communiquer à madame Colleen McCullough les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à la modification de l'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DU MAIRE AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SE TENANT DU 3 AU 5 MAI 2017 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

201703-044

4.4

Considérant que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu du 3 au 5 mai 2017 au Palais des Congrès de Montréal;

Considérant qu'il y aurait lieu d'autoriser la participation du maire tel qu'autorisé selon la *Politique de participation des conseillers aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec* adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080).

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

et résolu :

D'autoriser la participation de monsieur Robert Coutu, maire, aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu du 3 au 5 mai 2017 au Palais des Congrès de Montréal;

D'autoriser une dépense maximale de 1 235 \$ pour le paiement des frais d'inscription, de transport, et de restauration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DU MAIRE ET DE DEUX CONSEILLERS AU CONGRÈS ANNUEL 2017 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) QUI SE TIENDRA À OTTAWA EN ONTARIO DU 1^{ER} AU 4 JUIN 2017

201703-045

4.5

Considérant que le Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) aura lieu à Ottawa en Ontario du 1^{er} au 4 juin 2017;

Considérant que la participation à l'événement en 2016 a démontré qu'il est de l'intérêt de la Ville de participer à cet événement annuel;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement, au transport et de restauration des participants;

Considérant que le maire, monsieur Robert Coutu, et deux conseillers ont manifesté l'intention de participer à ce congrès pour notre municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
appuyé par monsieur le conseiller Yan Major,

et résolu :

D'inscrire monsieur le maire Robert Coutu, ainsi que madame la conseillère Françoise Lachapelle et monsieur le conseiller John Judd, au Congrès annuel de la Fédération des municipalités qui se tiendra à Ottawa en Ontario du 1^{er} au 4 juin 2017;

D'autoriser une dépense maximale de 2 588 \$ par participant pour le paiement des frais de séjour, dont les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration, soit une somme de 7 764 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – VOLET 5 POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU GARAGE MUNICIPAL

201703-046

4.6

Considérant que dans le cadre du projet de réaménagement et agrandissement du garage municipal, la Ville pourrait recevoir une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
appuyé par monsieur le conseiller John Judd,

et résolu :

De soumettre le projet de réaménagement et d'agrandissement du garage municipal au *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 5* et d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique, madame Colleen McCullough, à demander, au nom de la Ville de Montréal-Est, une subvention à ce programme pour ce projet et à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 JUILLET 2017

201703-047

4.7

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer madame la conseillère Anne Saint-Laurent pour les quatre prochains mois soit du 1er avril 2017 au 31 juillet 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller John Judd,

et résolu :

De nommer madame la conseillère Anne Saint-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FERMETURE DE RUES ET DE RUELLES IDENTIFIÉES SUR D'ANCIENS PLANS DE SUBDIVISION POUR LES ANCIENS LOTS ORIGINAIRES 56, 58, 59, 76, 77, 78 ET 79 DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE POINTE-AUX-TREMBLES

201703-048

4.8

Considérant que les fondateurs de la Ville de Montréal-Est projetaient en faire une cité jardin, et que de ce fait, un ou plusieurs plans d'opérations cadastrales auraient été déposés afin d'ouvrir de nombreuses rues et ruelles pour permettre le développement résidentiel de son territoire;

Considérant que la propriété de l'ancienne raffinerie Shell aurait fait l'objet de telles opérations cadastrales;

Considérant que nos recherches n'ont pas permis de retracer un règlement qui aurait décrété l'ouverture ou la fermeture des rues ou des ruelles identifiées aux plans fournis par Maître Sylvie Vandal, notaire, pour les lots originaires 56, 58, 59, 76, 77, 78 et 79 du Cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, soit les lots :

79-594, 79-793, 79-985 et 79-1112 (Shorelands); 79-528, 79-727, 79-919 et 79-1082 (Côte St-Leonard); 79-462, 79-661, 79-853 et 79-1042 (Elmbrook); 78-730, 78-893, 78-1053 et 78-1166 (Georgian); 78-664, 78-827, 78-987 et 78-1121 (Bayview); 78-793 et 79-628 (Sherbrooke); 78-953 et 79-827 (Nolan); 78-1096 et 79-1019 (Bleau); Ruelles : 79-623, 79-822, 79-1014, 79-1127, 79-1116, 79-1015, 79-989, 79-823, 79-797, 79-624, 79-598, 79-536, 79-561, 79-586, 79-470, 79-495, 79-520, 79-433, 79-458, 78-762, 78-735, 78-760, 78-672, 78-697, 78-722, 78-634, 78-659, 78-660, 79-669, 79-694, 79-719, 79-632, 78-923, 79-657, 78-898, 78-948, 78-836, 78-860, 78-885, 78-797, 78-822, 78-823, 79-927, 79-952, 79-977, 79-861, 79-890, 79-915, 79-831, 78-1074, 78-1020, 79-927, 79-952, 79-977, 79-861, 79-890, 79-915, 79-831, 79-847, 78-1074, 78-1073, 78-995, 78-1024, 78-997, 78-988, 78-983, 79-1090, 79-1020, 79-1050, 79-1071, 79-1069, 79-1068, 9-1023, 78-1189, 79-1041, 78-1207, 78-1171, 78-1129, 78-1147, 78-1165, 78-1100, 78-1119, 78-1120; Rues : 76-833 (avenue Philippe); 76-310 (avenue Senecal); 76-201 et 76-517 (rue Sherbrooke); 76-237 et 76-449 (avenue Nolan); 76-273 et 76-381 (avenue Bleau); Ruelles : 76-576, 76-170, 76-171, 76-551, 76-526, 76-196, 76-508, 76-206, 76-483, 76-458, 76-207, 76-232, 76-440, 76-242, 76-415, 76-243, 76-268, 76-390, 76-372, 76-278, 76-279, 76-341; Rues : 77-997, 77-1060, 77-1123, 77-1186, 77-1187, 77-1121, 77-1284, 77-1347, 77-1410, 77-1411, 77-1446, 77-1509, 77-1572, 77-1635, 77-1636, 77-1663, 77-1714, 77-1769, 77-1828; Ruelles : 77-1642, 77-1662, 77-1641, 77-1688, 77-1741, 77-1798, 77-1415, 77-1416, 77-1441, 77-1192, 77-1191, 77-968, 77-993, 77-967, 77-1217; Rues : 56-16, 56-69, 56-17, 56-70, 56-122, 56-123, 56-193, 56-194, 56-221, 56-201; Ruelles : 56-4, 56-8, 56-43, 56-61, 56-78, 56-96, 56-114, 56-131, 56-158, 56-185, 56-202, 56-212, 56-220; Rues : 58-41, 58-173, 58-47, 58-121, 58-195, 58-321, 58-269, 58-343, 58-514, 58-444, 58-545, 58-620, 58-621, 58-584, 58-558, 58-374, 58-217, 58-69, 58-14; Ruelles : 58-175, 58-30, 58-33, 58-193, 58-147, 58-129, 58-165, 58-323, 58-341, 58-295, 58-277, 58-313, 58-225, 58-243, 58-261, 58-516, 58-543, 58-452, 58-479, 58-506, 58-382, 58-409, 58-436, 58-594, 58-608, 58-576, 58-566, 58-547, 58-372, 58-345, 58-197, 58-215, 58-67, 58-49, 58-20, 58-12; Rues : 59-1, 59-32, 59-33, 59-83, 59-84, 59-135, 59-136, 59-206, 59-207, 59-238, 59-239; Ruelles : 59-13, 59-25, 59-40, 59-58, 59-76, 59-91, 59-127, 59-144, 59-171, 59-198, 59-215, 59-227;

Considérant le démantèlement de la raffinerie et la vente prochaine d'une partie de la propriété à des fins de redéveloppement;

Considérant la demande faite par Maître Sylvie Vandal, notaire, au nom de Shell Canada afin de confirmer la fermeture de ces rues et ruelles;

Considérant que ces terrains n'ont jamais fait l'objet de développement résidentiel.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

et résolu :

De fermer et de retirer du domaine public de la Ville de Montréal-Est s'il y a lieu toutes les rues ou les ruelles ayant pu exister sur les lots originaux 56, 58, 59, 76, 77, 78 et 79 du Cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, circonscription foncière de Montréal, et pouvant avoir constitué tout ou partie des lots 2 331 842, 1 251 071, 1 251 072 et 1 251 075 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, pourvu que ces lots ne constituent pas ou n'aient pas constitué tout ou partie des lots qui constituent la rue Sherbrooke ou le boulevard Métropolitain actuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION D'UN LIEU COUP DE CŒUR POUR Y TENIR DES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT OPÉRATION PATRIMOINE! (OP!)

201703-049

4.9

Considérant que l'agglomération de Montréal tient l'événement Opération patrimoine! (OP!);

Considérant que des activités se tiendront sur tout le territoire de l'agglomération;

Considérant que les organisateurs sollicitent les arrondissements et les villes liées pour trouver des lieux coup de cœur pour y tenir des activités;

Considérant que les arrondissements ou les villes liées où des activités se tiendront dans le cadre de cet événement devront participer en fournissant des ressources humaines et matérielles.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

et résolu :

De ne pas participer à l'événement Opération patrimoine! (OP!) en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

RÈGLEMENT 33-2013-6 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE CLARIFIER LES LIMITES DE VITESSE SUR LA RUE SAINTE-CATHERINE

201703-050

5.1

Considérant que la Ville a donné un avis de motion afin de clarifier les limites de vitesse sur la rue Sainte-Catherine (résolution 201701-010);

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
appuyé par monsieur le conseiller John Judd,

et résolu :

D'adopter le règlement 33-2013-6 – *Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin de clarifier les limites de vitesse sur la rue Sainte-Catherine.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 739-9 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 – RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE – ET SES AMENDEMENTS AFIN DE DÉCRÉTER COMME NUISIBLE L'ENTREPOSAGE DE MATIÈRES VOLATILES

201703-051

5.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

et résolu :

D'adopter le règlement 739-9 – *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et le bon ordre et ses amendements afin de décréter comme nuisible l'entreposage de matières volatiles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET TPST-2017-01 – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRE D'ESSAIS)

201703-052

6.1

Considérant que dans le cadre du projet TPST – 2017-01 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) la Ville a procédé à un appel d'offres public pour services professionnels;

Considérant que quatre (4) firmes ont soumissionné;

Considérant que suite à l'analyse des documents de présentation, trois (3) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- GIE – 841 8748 Canada inc. pour un montant de 116 724,00 \$, taxes incluses pour un pointage de 10.54,
- Solmatech inc. pour un montant de 121 130,30 \$ taxes incluses pour un pointage 10.15,
- Groupe ABS pour un montant de 118 882,89 \$ taxes incluses pour un pointage de 10.94;

Considérant que le processus a déterminé la firme Groupe ABS inc. gagnante du concours.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd, appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

et résolu :

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TPST - 2017-01 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) à la firme Groupe ABS inc, pour un montant de 118 882,89 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2017-06A – FOURNITURE ET LIVRAISON DE TÊTES DE LAMPADAIRES DE RUE AU « DEL »

201703-053

6.2

Considérant qu'un projet d'implantation de lampadaires au « DEL » est prévu au PTI;

Considérant que le service des approvisionnements a été en appel d'offres pour le projet TP-ST-2017-06A – Fourniture et livraison de têtes de lampadaires de rue au « DEL »;

Considérant que quatre (4) soumissions ont été déposées;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, deux (2) ont été jugées conformes :

- Franklin empire inc. au montant de 48 215,00 \$ taxes incluses,
- Gray fournisseurs de matériaux électriques au montant de 62 362,44 \$ taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Franklin empire inc. au montant de 48 215,00 \$ taxes incluses;

Considérant que cette somme est prévue au budget 2017, et ce, malgré un dépassement de l'estimation avant soumission.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major, appuyé par monsieur le conseiller John Judd,

et résolu :

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST-2017-06A – Fourniture et livraison de têtes de lampadaires de rue au « DEL » à l'entreprise Franklin Empire inc. au montant de 48 215,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2017-02 – CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE

201703-054 6.3

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST – 2017 - 02 – Contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville;

Considérant que dix (10) entreprises ont déposé une soumission;

Considérant que cinq (5) d'entre elles ont été jugées conformes soit :

- Vimont pour un montant de 78 918,84 \$ taxes incluses pour deux (2) années prévues au contrat,
- Axia services pour un montant de 123 139,95 \$ taxes incluses pour deux (2) années,
- Service d'entretien Lagoa pour un montant de 61 019,14 \$ taxes incluses pour deux (2) années prévues au contrat,
- Fervel inc. pour un montant de 108 067,79 \$ taxes incluses pour deux (2) années prévues au contrat,
- Speico inc. pour un montant de 97 054,99 \$ taxes incluses pour deux (2) années prévues au contrat;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Service d'entretien Lagoa pour un montant de 61 019,14 \$ taxes incluses pour deux (2) années prévues au contrat, pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

et résolu :

D'octroyer le contrat pour le projet TPST- 2017 - 02 – Contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville à l'entreprise Service d'entretien Lagoa pour un montant de 61 019,14 \$ taxes incluses pour deux (2) années prévues au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DON DE 500 \$ AU CPE DE MONTRÉAL-EST ET DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT DE RECONNAISSANCE POUR TOUT LEUR PERSONNEL DANS LE CADRE DE LEUR 20^E ANNIVERSAIRE

201703-055 8.1

Considérant que les directeurs de CPE veulent souligner le 20^e anniversaire d'existence des CPE;

Considérant qu'ils veulent organiser un événement de reconnaissance pour tout le personnel des CPE dans le cadre de la semaine des services de garde en mai 2017;

Considérant qu'il s'agit d'une fête privée, et non d'un événement communautaire;

Considérant que le mandat de la Ville est de soutenir les événements organisés dans un cadre communautaire;

Considérant qu'après vérification auprès de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, ceux-ci ont confirmé ne pas donner suite à cette demande.

Il est proposé par madame Anne St-Laurent, appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

et résolu :

De ne pas faire suite à cette demande considérant son caractère privé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT D'UN ESPACE DE TRAVAIL À L'HÔTEL DE VILLE À SRLPAT POUR LE PROJET DE REVITALISATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DANS L'EST DE MONTRÉAL

201703-056

8.2

Considérant que le projet de revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal a été déposé dans le cadre du PRAM-Est;

Considérant que ce projet cible à 90 % la ville de Montréal-Est, où les problématiques sont criantes;

Considérant qu'il y aurait lieu de fournir à la coordonnatrice du programme un espace de travail, jusqu'au 31 décembre 2017;

Considérant que l'espace fourni est une salle de conférence au 2^e étage, non utilisée depuis quelques mois, qui ne serait pas utilisée de façon permanente, mais plutôt intermittente;

Considérant que la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) est le fiduciaire du projet et qu'ainsi, le projet est assujéti aux mêmes règles que SRLPAT.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd, appuyé par le conseiller Michel Bélisle,

et résolu :

De prêter gracieusement la salle de conférence du 2^e étage de l'hôtel de ville à SRLPAT pour la coordonnatrice du projet, jusqu'au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 2 500 \$ POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET DES CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST

201703-057

8.3

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et des citoyennes aura lieu le samedi 10 juin prochain;

Considérant que le tournoi en est à sa 25^e édition cette année;

Considérant que le tournoi est devenu une véritable tradition auprès des citoyens;

Considérant que le tournoi est un événement rassembleur qui favorise grandement le sentiment d'appartenance à la ville de Montréal-Est;

Considérant que les organisateurs veulent souligner le 25^e anniversaire de l'événement en offrant un cadeau souvenir aux participants et demandent l'aide financière de la Ville pour ce faire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

et résolu :

De donner la somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) aux fins de l'organisation du 25^e tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est qui se tiendra le samedi 10 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 459,90 \$ POUR L'INSCRIPTION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR NOUS REPRÉSENTER AU TOURNOI DE HOCKEY DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE QUI AURA LIEU CETTE ANNÉE DU 13 AU 16 AVRIL 2017 À ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

201703-058

8.4

Considérant que chaque année, les employés représentent notre Ville lors de ce tournoi, et que la Ville de Montréal-Est défraie les coûts d'inscription;

Considérant que cette année, le tournoi se déroule à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd, appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

et résolu :

De donner la somme de 459,90 \$ aux fins de payer les frais d'inscription du tournoi de hockey de l'Association des travaux publics d'Amérique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 000 \$ À PME MTL EST-DE-L'ÎLE POUR LE CONCOURS L'ENTREPRENEURIAT LOCAL DÉFI PME MTL

201703-059

8.5

Considérant que l'organisme PME MTL Est-de-l'Île a lancé un concours ayant comme objectif d'encourager le développement de l'entrepreneuriat local en récompensant les entreprises et les entrepreneurs en affaires dans la Ville de Montréal-Est ou dans les arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard;

Considérant que 15 000 \$ en bourses seront déployés localement pour les 10 finalistes;

Considérant qu'une contribution financière de 1 000 \$ à l'événement a été sollicitée;

Considérant que le gala de remise de prix se tiendra le 6 avril 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
appuyé par monsieur le conseiller John Judd,

et résolu :

De donner la somme de 1 000 \$ à PME MTL Est-de-l'Île pour le concours d'entrepreneuriat local Défi PME MTL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT D'UN PROJET POUR LES VOLETS 2, 3 ET 4 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 ET D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION S'Y RATTACHANT

201703-060

8.6

Considérant la mise en place du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 pour les municipalités de moins de 100 000 habitants;

Considérant que l'organisme Société Ressources Loisirs Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) propose d'élargir son offre de services en lien avec le programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019;

Considérant le partenariat entre la Ville de Montréal-Est et SRLPAT pour le programme Prévention Montréal-Est se termine le 13 juin 2017 (201506-137) et qu'une somme de 15 000 \$ a été réservée au budget 2017 pour le renouvellement de ce partenariat;

Considérant qu'une somme de 4 400 \$ est prévue au budget 2017 pour le Projet jeunesse avec cet organisme (201611-285);

Considérant que ces sommes s'inscrivent dans les objectifs du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité;

Considérant que la somme supplémentaire à engager pour présenter un projet et la demande de subvention s'y rattachant est de l'ordre de 5 600 \$ en 2017 et que cette dépense est conditionnelle à l'obtention de la subvention dans le cadre du programme en prévention de la criminalité 2016-2019;

Considérant que les nouvelles sommes permettront l'embauche de deux travailleurs de rue qui sillonneront et interviendront sur notre territoire;

Considérant que l'embauche de travailleurs de rue dans certains arrondissements défavorisés de Montréal a démontré des résultats plus que satisfaisants;

Considérant que pour les années 2018 et 2019, l'engagement total de la Ville en prévention de la criminalité s'élèvera à 25 000 \$ par année comprenant la somme habituelle de 15 000 \$ pour l'entente dans le cadre du programme Prévention Montréal-Est, le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Belisle,

et résolu :

D'autoriser la direction des communications, de la culture et de la communauté à présenter un projet exclusif à Montréal-Est au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du « Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 »;

D'autoriser la trésorière à présenter une demande de subvention pour ce projet au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019;

D'autoriser une dépense de 5 600 \$ en 2017 à Société Ressources Loisirs Pointe-aux-Trembles dans le cadre du projet présenté, le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention;

D'autoriser un virement budgétaire de 5 600 \$ du surplus non affecté au poste budgétaire 02-701-29-450 pour cette dépense et de prévoir les sommes nécessaires au budget 2018 et 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS **9**

AFFAIRES NOUVELLES **10**

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201703-061

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

et résolu :

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier